

<p><b><u>COMMUNE DU TOUVET</u></b></p> <p><b><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014</u></b></p> <p><b>Objet : Divers Ressources humaines : Suppression - création de poste au service technique</b></p>	<p><b>Réf Adm : GRH</b></p>
<p><b>Rapporteur</b></p>	<p><b>Laurence Théry</b></p>

## RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Un agent des services techniques a réussi le concours d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.  
 Afin de le titulariser sur ce poste il convient de supprimer le poste existant d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

**DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps plein au 1<sup>er</sup> août 2014.

Le Maire

Laurence Théry